

**Communiqué de presse**  
**12 mars 2023**

Aux représentant-e-s des médias

## **Initiative populaire IN-6 « Genève zéro pub » : le Conseil administratif prend acte de la décision populaire**

**Le corps électoral de la Ville de Genève a décidé de refuser l'adoption du règlement relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire municipale IN-6 «Genève zéro pub – libérons nos rues de la publicité commerciale!». Le Conseil administratif prend acte de ce résultat qui ne permettra pas l'interdiction de l'affichage commercial sur support « papier » sur le domaine public et sur le domaine privé visible du domaine public.**

Le règlement relatif à la mise en œuvre de ladite initiative tel que soumis par le Conseil administratif conformément à la loi sur l'administration des communes n'entrera ainsi pas en vigueur. L'initiative IN-6 devient caduque et une nouvelle concession sera vraisemblablement mise au concours pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Contact**

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge du Département des finances, de l'environnement et du logement, en contactant Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle : 078 760 97 97 - [anna.vaucher@ville-ge.ch](mailto:anna.vaucher@ville-ge.ch)